



PROCÈS-VERBAL

1

de l'**assemblée** publique du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue au siège social de la Société, à la salle 8200, le **MERCREDI 7 FÉVRIER 2018** à 17 h 30.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration
Monsieur Craig Sauvé, vice-président du conseil d'administration
Monsieur Georges Bourelle, membre du conseil d'administration
Madame Marie-Andrée Mauger, membre du conseil d'administration
Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration
Madame Laurence Parent, membre du conseil d'administration
Madame Valérie Patreau, membre du conseil d'administration
Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration
Madame Marie Plourde, membre du conseil d'administration
Monsieur Marvin Rotrand, membre du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration et président de l'assemblée, monsieur Philippe Schnobb, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée, ainsi que monsieur Luc Tremblay, directeur général, et monsieur Sylvain Joly, secrétaire corporatif. Le président déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 17 h 30, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01) suit une période de questions au cours de laquelle huit (8) intervenants s'adressent aux membres du conseil d'administration, période qui débute à 17 h 40.

À 18 h 35, le président du conseil d'administration déclare la période de questions close.

La liste des intervenants ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent à l'annexe A jointe au procès-verbal.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2018-001

ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 FÉVRIER 2018

PROPOSÉ par madame Marie Plourde
APPUYÉ par madame Valérie Patreau

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2018-002 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 6 DÉCEMBRE 2017

PROPOSÉ par madame Marie-Andrée Mauger
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du conseil d'administration de la Société tenue le 6 décembre 2017.

CA-2018-003 OCTROYER UN CONTRAT
GIRO INC./LE GROUPE EN INFORMATIQUE ET RECHERCHE OPÉRATIONNELLE (GIRO)
SERVICE ET ENTRETIEN POUR LES LOGICIELS HASTUS ONDEMAND (ACCES) ET HASTUS
STM-5890-09-17-09

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'octroyer à **GIRO INC./LE GROUPE EN INFORMATIQUE ET RECHERCHE OPÉRATIONNELLE (GIRO)**, un contrat de support et d'entretien du progiciel HASTUS OnDemand, pour la période du 1^{er} mars 2018 au 28 février 2021, pour un montant de **983 573,83 \$**, plus les taxes de **147 290,18 \$**, pour un montant maximum de **1 130 864,02 \$** toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du contrat de support et d'entretien n° 920-1 de GIRO Inc.;
 - 2° d'octroyer à **GIRO INC./LE GROUPE EN INFORMATIQUE ET RECHERCHE OPÉRATIONNELLE (GIRO)**, un contrat de support et d'entretien du progiciel HASTUS, pour une période de trente-six (36) mois, soit du 1^{er} mars 2018 au 28 février 2021, pour un montant de **1 375 886,32 \$**, plus les taxes de **206 038,98 \$**, pour un montant maximum de **1 581 925,29 \$** toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du contrat de support et d'entretien n° 919-2 de GIRO Inc.;
 - 3° d'autoriser le chef de division - Solutions Transport à signer, pour et au nom de la Société tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **2 712 789,31 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5890-09-17-09).

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2
Centres	39400	62000
Comptes	552170	551440
Montants	2 486 616,50 \$	226 172,81 \$

CA-2018-004 AUTORISER UNE AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU CONTRAT DE SERVICES DE DESIGN D'INTÉRIEUR ET DE CHARGÉ(S) DE PROJETS D'AMÉNAGEMENT
STM-5141-09-15-02
RÉSOLUTIONS CA-2015-338 ET CA-2016-367

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser une augmentation de l'enveloppe budgétaire au contrat pour les services de design d'intérieur et de chargé(s) de projets pour la STM, adjudgé à **IMMODESIGN 3D INC.**, afin d'ajouter au bloc 1 : Service de design d'intérieur, un montant supplémentaire de **30 500,00 \$**, plus les taxes de **4 567,38 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **35 067,38 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5141-09-15-02).

	IMPUTATION
Centre	97433
Compte	573150

CA-2018-005 AUTORISER L'EXERCICE DE L'OPTION
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.
SERVICES PROFESSIONNELS POUR ACCOMPAGNER LA STM DANS LA
GOVERNANCE D'UNE SOLUTION TI
STM-5020-03-15-40
RÉSOLUTIONS CA-2015-171 ET CA-2015-249

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Valérie Patreau
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'autoriser l'exercice de l'option pour la phase de réalisation du contrat pour des services professionnels pour accompagner la STM dans la gouvernance d'une solution pour la gestion des processus de la chaîne d'approvisionnement et du réseau des bus au complexe Crémazie, adjudgé à **CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.**, au montant de **529 550,00 \$**, plus les taxes de **79 300,12 \$**;

2° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **608 850,12 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'Adjudicataire (STM-5020-03-15-40).

	IMPUTATION
Compte	551440
Ordre interne	500172
Règlement d'emprunt	R-173

CA-2018-006 ADJUGER UN CONTRAT
CIMA + S.E.N.C.
SERVICES PROFESSIONNELS POUR DIVERS MANDATS EN GÉNIE CIVIL
STM-5606-12-16-02

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Valérie Patreau
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'adjudger à **CIMA + S.E.N.C.** un contrat de services professionnels pour divers mandats en génie civil, pour une période de cinq (5) ans, au montant **2 421 850,00 \$**, plus les taxes de **362 672,04 \$**, pour un montant maximum de **2 784 522,04 \$** toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions

du document d'appel d'offres public STM-5606-12-16-02 et à la soumission produite par l'Adjudicataire;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **2 784 522,04 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5606-12-16-02).

	IMPUTATION
Compte	551590
Ordre interne	Type «U»

CA-2018-007 ADOPTION DU RÈGLEMENT R-176 AUTORISANT UN EMPRUNT DE CINQ MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE DOUZE DOLLARS (5 954 012 \$) POUR FINANCER LE PROJET « ACQUISITION DE BUS ÉLECTRIQUES 9 MÈTRES » ET MODIFICATION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2018-2027

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU que dans le cadre de l'exploitation de son entreprise, la Société a adopté le Plan Stratégique Organisationnel 2025 (ci-après : « PSO 2025 ») lequel regroupe notamment, les orientations stratégiques, les objectifs et les axes d'intervention que se donne celle-ci;

ATTENDU que dans le cadre de l'exploitation de son réseau, la Société possède une flotte de bus qui est composée notamment de bus diesels dont certains sont sur le point d'atteindre leur fin de vie utile;

ATTENDU qu'il est prévu au PSO 2025 d'effectuer le remplacement progressif des bus diesels de la flotte par des bus hybrides afin d'augmenter le nombre de déplacements ayant recours à l'électricité;

ATTENDU que la Société désire privilégier les déplacements ayant recours à l'électricité et planifie faire l'acquisition graduellement de bus entièrement électriques au lieu de bus diesels;

ATTENDU que dans cette optique, la Société veut réaliser un projet pilote de bus électriques en faisant l'acquisition de quatre (4) midibus électriques 9 mètres en remplacement de quatre (4) minibus urbains actuellement en utilisation;

ATTENDU que l'exploitation de ces bus électriques permettra à la Société d'approfondir ses connaissances et d'acquérir une expérience en électrification du transport à travers les processus de planification du service, d'exploitation et de l'entretien de bus électriques à recharge garage;

ATTENDU qu'il est requis d'octroyer des contrats de biens, de services et de services professionnels pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation du projet;

ATTENDU que le projet « Acquisition de bus électriques 9 mètres » doit être ajouté à la rubrique « Secteur bus » au « Programme des immobilisations 2018-2027 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à **CINQ MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE DOUZE DOLLARS (5 954 012 \$)**, incluant les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **CINQ MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE DOUZE DOLLARS (5 954 012 \$)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE QUATRE CENT UN DOLLARS (595 401 \$)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

VU le rapport de la directrice exécutive – Bus et de la directrice exécutive – Planification, finances et contrôle

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb
APPUYÉ par monsieur Marvin Rotrand

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° de modifier le livre PI 2018-2027, afin d'ajouter le projet «Acquisition de bus électriques 9 mètres», sous la rubrique « Secteur bus » pour un montant total de **SIX MILLIONS DEUX CENT HUIT MILLE DEUX CENT QUARANTE-HUIT DOLLARS (6 208 248 \$)**, taxes nettes de ristournes et frais financiers inclus;

2° d'adopter le «Règlement R-176 autorisant un emprunt de **CINQ MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE DOUZE DOLLARS (5 954 012 \$)** pour financer le projet « Acquisition de bus 9 mètres », pour un terme maximal de cinq (5) ans, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la recommandation pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;

3° que la durée de chacun des emprunts puisse être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la vie utile du bien à financer, ou toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée maximale des emprunts à effectuer, incluant leur refinancement, ne dépasse pas cette durée maximale;

4° que la Société soit autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE QUATRE CENT UN DOLLARS (595 401 \$)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire.

CA-2018-008 AUTORISER UN AMENDEMENT DE BAIL DES LOCAUX P-3 (0165) ET N-53 (0140)
PLACE BONAVENTURE
STM-5861-08-17-84
RÉSOLUTIONS CA-2011-261, CA-2012-167, CA-2015-367 ET CA-2016-095

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par monsieur Marvin Rotrand

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° d'autoriser la conclusion d'un amendement à la convention de bail et ses amendements (ci-après nommés : « Bail ») entre la Société de transport de Montréal et **GESTION IMMEUBLE PLACE BONAVENTURE INC.**, visant une prolongation de deux (2) ans et dix (10) mois de la durée du terme prévue au Bail pour les deux (2)

espaces locatifs suivants, à savoir : un espace d'une superficie locative approximative de 5 111 pieds carrés, situé au niveau P-3 des rues St-Antoine et Mansfield (local 0165) et un espace d'une superficie locative approximative de 3 513 pieds carrés, situé au niveau N-53 des rues St-Antoine et Mansfield (local 0140), menant la fin de terme desdits espaces au 31 août 2021 au lieu du 31 octobre 2018, pour un montant de **1 035 082,97 \$**, plus les taxes de **155 003,68 \$**;

2° d'autoriser la Direction des affaires juridiques à rédiger un amendement de Bail en des termes substantiellement conformes à ceux énoncés dans la recommandation;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 190 086,65 \$**, toutes taxes actuelles incluses, le tout selon les termes et conditions à être contenus audit amendement de Bail (STM-5861-08-17-84).

	IMPUTATION
Centre	97402
Compte	573110

CA-2018-009 ADOPTER LE CALENDRIER DES ASSEMBLÉES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (STM) POUR L'ANNÉE 2018

VU le rapport du secrétaire corporatif

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter le **CALENDRIER DES ASSEMBLÉES ORDINAIRES** du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal (STM) pour l'année 2018 :

LES MERCREDIS (17 h 30) :

7 mars 2018
4 avril 2018
2 mai 2018
6 juin 2018
4 juillet 2018
5 septembre 2018
3 octobre 2018
7 novembre 2018
5 décembre 2018
6 février 2019

CA-2018-010 FUSIONNER LES COMITÉS D'AUDIT ET FINANCES ET ADOPTER LA CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT ET DES FINANCES
RÉSOLUTIONS CA-2013-361 ET CA-2017-157

VU le rapport du secrétaire corporatif

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
1. de fusionner les comités techniques du conseil d'administration «d'Audit» et «Finances» en un seul comité sous l'appellation comité «d'audit et des finances»;
 2. d'adopter la charte du comité «d'audit et des finances» conformément au projet annexé à la recommandation;
 3. d'abroger les chartes des comités «d'Audit» (CA-2017-157) et «Finances» (CA-2013-361).

CA-2018-011 FUSIONNER LE SOUS-COMITÉ ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE AVEC LE COMITÉ SERVICE À LA CLIENTÈLE ET MODIFIER LA CHARTE RÉSOLUTION CA-2013-361

VU le rapport du secrétaire corporatif

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
1. de fusionner le sous-comité « Accessibilité universelle » avec le comité technique du conseil d'administration « Service à la clientèle », de nommer le comité résultant de cette fusion le comité « Service à la clientèle et accessibilité universelle » et, par conséquent, dissoudre le sous-comité « Accessibilité universelle » créé le 18 décembre 2013 (CA-2013-361);
 2. de modifier la charte du comité « Service à la clientèle et accessibilité universelle », conformément au projet annexé à la recommandation.

CA-2018-012 NOMMER LES MEMBRES DES COMITÉS TECHNIQUES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le rapport du secrétaire corporatif

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
1. de nommer les personnes qui siégeront à titre de membres des comités techniques du conseil d'administration de la Société, lesquelles sont désignées dans la liste paraphée par le secrétaire corporatif de la Société qui est jointe à la recommandation pour en faire partie intégrante;
 2. de verser aux membres de ces comités un jeton de présence pour chacune de leur participation à :
 - une rencontre du comité, jusqu'à concurrence de dix (10) jetons de présence par année;
 - une séance de travail extraordinaire, autorisée par le président du comité;
 3. que le jeton de présence d'un membre externe soit fixé à MILLE DOLLARS (1 000 \$);
 4. de préciser la durée du mandat des membres externes des comités « d'audit et des finances », « Suivi des actifs », « Gouvernance, éthique et développement durable », « Ressources humaines » et « Service à la clientèle et accessibilité universelle »;
 5. de modifier la charte du comité « Gouvernance, éthique et développement durable », conformément au projet annexé à la recommandation.

CA-2018-013 NOMMER DES MEMBRES AU CONSEIL DES ASSOCIÉS DE TRANSGECO S.E.C.

VU le rapport du secrétaire corporatif

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

de procéder à la nomination de trois (3) membres du conseil d'administration pour siéger comme représentants de la Société au sein du **CONSEIL DES ASSOCIÉS DE TRANSGESCO S.E.C.**, lesquels sont désignés dans la liste paraphée par le secrétaire corporatif de la Société qui est jointe à la recommandation pour en faire partie intégrante;

- que cette résolution abroge et/ou remplace toute autre résolution antérieure à la date de la présente et qui serait incompatible avec la résolution.

	Nom
PRÉSIDENT DU CONSEIL DES ASSOCIÉS DE TRANSGESCO S.E.C	M. PHILIPPE SCHNOBB
MEMBRE DU CONSEIL DES ASSOCIÉS DE TRANSGESCO S.E.C	M. CRAIG SAUVÉ
MEMBRE DU CONSEIL DES ASSOCIÉS DE TRANSGESCO S.E.C	M ^{ME} MARIE PLOURDE

CA-2018-014 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

de lever la séance à 18 h 37.

Les résolutions CA-2018-001 à CA-2018-014 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du
conseil d'administration**



PHILIPPE SCHNOBB

Secrétaire corporatif adjoint



CHRISTIAN PORTELANCE

ANNEXE A
PÉRIODE DE QUESTIONS
ASSEMBLÉE ORDINAIRE PUBLIQUE
LE MERCREDI 7 FÉVRIER 2018 À 17 h 30

NOM

SUJET DE L'INTERVENTION

QUESTION 1

M. Jean-Jacques Lussier

Le 1^{er} août 2017, monsieur s'est plaint concernant la hauteur des rétroviseurs, qui constitue un danger pour les personnes en attente aux arrêts d'autobus et les piétons. L'élévation des rétroviseurs d'une hauteur de 5 pouces sur les bus hybrides n'est pas une mesure suffisante pour assurer la sécurité, d'autant plus que les bus hybrides constituent moins de 10 % de la flotte. Les consignes adressées aux chauffeurs ne sont pas un gage que les chauffeurs adopteront une conduite uniforme. Il est d'avis que le délai pour remédier au problème de sécurité est beaucoup trop long.

Est-ce que les Montréalais doivent se contenter de simples mesures palliatives?

Le président Il demande à Mme Amilcar de répondre à la question.

Mme Renée Amilcar
Directrice exécutive – Bus

La STM connaît bien la problématique du rétroviseur droit et malgré la sensibilisation qui est faite auprès de la clientèle, certaines personnes continuent de se tenir trop près de la rue et risquent d'être heurtées. Les rétroviseurs des 151 bus hybrides ont en effet été surélevés de 5 pouces pour pallier à ces inconvénients et en parallèle, la STM effectue des travaux d'ingénierie avec les gens des opérations et des gens à l'international, pour vérifier s'il est possible, comme cela se fait à Genève, de remplacer les rétroviseurs par une caméra, mais dans une telle éventualité des modifications législatives s'avèreraient nécessaires.

QUESTION 2

M. Claude Prévost

Monsieur représente le RUTA et il rapporte que, sur le réseau régulier, les bus à plancher bas munis d'une rampe avant, des séries 30 000 à 34 000, ne fonctionnent plus très bien. Si le problème ne se règle pas rapidement, il se verra dans l'obligation de continuer à utiliser le transport adapté, ce qu'il déplore puisque le réseau régulier lui permet d'augmenter son autonomie.

Concernant le nouveau système du TA qui devait être en fonction en 2018 et aviser l'utilisateur de l'arrivée du transport dans les 15 prochaines minutes, est-ce que le système fonctionnera en 2019?

Est-ce que les budgets vont augmenter en fonction de l'augmentation de l'achalandage au transport adapté?

Le président Il demande à Mme Amilcar de répondre à la question.

Mme Renée Amilcar
Directrice exécutive – Bus

Dans un premier temps, elle le remercie d'utiliser le réseau régulier. Elle indique ensuite que les rampes avant sont beaucoup plus fiables que les rampes arrière. Toutefois, en 2015, on éprouvait tout de même des problèmes puisque les rampes étaient moins utilisées. Depuis 2016, grâce au plan d'entretien mis en place, les centres de transport sont tenus d'effectuer un test de déploiement dans le garage tous les mois pour s'assurer que les rampes fonctionnent bien et l'on s'attend

à un résultat positif de 98 %. Les résultats obtenus ce matin pour le test effectué ce mois-ci étaient de 98.2 % positifs pour le déploiement de toutes les rampes avant. La problématique à laquelle on doit faire face est le gravier, utilisé pour l'entretien des rues, qui s'introduit dans les engrenages. La STM tente de trouver une solution à ce problème. Elle invite monsieur à aviser la STM dès qu'une telle situation se produit, en fournissant l'heure et l'arrêt de l'incident.

Le président

Pour la deuxième question, il est bien entendu que l'on aimerait bien pouvoir garantir la date de mise en œuvre, mais cela n'est pas possible. On peut toutefois dire que la mise en œuvre se fera de façon graduelle.

Le directeur général

Pour le système Extra, il y a une séquence de plusieurs livrables qui s'échelonnent sur une période de plus d'un an. Il y a effectivement un petit glissement dans l'échéancier, mais tout indique que cela devrait pouvoir être effectif en 2019.

Le président

Depuis plusieurs années, la STM continue de répondre à la demande de transport adapté, bien que les fonds octroyés par les gouvernements demeurent stables. Prochainement, le gouvernement du Québec déposera une nouvelle politique de mobilité durable et on s'attend à ce qu'il y ait des sommes nouvelles pour la mobilité, incluant des sommes pour le transport adapté. À chaque fois que la STM rencontre le ministre des Transports, elle ne manque pas de lui parler de l'enjeu du transport adapté. La STM est là pour répondre à la demande et elle a l'intention de continuer à le faire.

QUESTION 3

M. Georges Pioro

Il est heureux de la présence de tous les membres du conseil d'administration, puisque sa question s'adresse à tous.

Il dit que les bancs de neige constituent un obstacle insurmontable pour les personnes à mobilité réduite et il prie la STM de faire davantage de pression auprès de la Ville pour que les arrêts de bus soient mieux déblayés. Puisqu'il voyage beaucoup, il voudrait que sa requête soit acheminée à tous les arrondissements et il demande expressément aux élus, membres du CA de la STM, de faire un effort supplémentaire dans leur arrondissement respectif.

Il se dit satisfait de l'application pour le temps réel même s'il n'a pas de téléphone mobile.

Pour ce qui est des annonces faites dans les bus et le métro, il est d'avis que les annonces sont faites tardivement.

En terminant, il dit que la plupart des chauffeurs sont très gentils, mais que certains le sont moins.

Le président

Normalement, le déneigement se fait de façon prioritaire aux arrêts de bus. Lorsqu'il y a un problème, il faut aviser l'arrondissement concerné. Tout ce que la STM peut faire, c'est de transmettre le message à l'arrondissement concerné.

M. Francesco Miele

Membre du CA – arrondissement Saint-Laurent

À l'arrondissement Saint-Laurent, on tente du mieux que l'on peut de déblayer la plupart des arrêts. C'est une responsabilité des arrondissements de donner accès et de faire le dégagement des arrêts d'autobus. S'il y a des intersections ou des arrêts plus problématiques dans l'arrondissement Saint-Laurent, il l'invite à communiquer avec lui pour qu'il fasse un suivi plus serré.

Le président

En communiquant avec le numéro AUTOBUS (514 288-6287), il est aussi possible d'obtenir l'information en temps réel.

Pour les annonces faites dans les bus, le délai s'explique par le temps nécessaire pour que la communication par GPS s'effectue.

QUESTION 4

M. Derek Robertson

Monsieur réitère sa demande faite lors d'une assemblée précédente concernant les sièges réservés aux personnes à mobilité réduite. Dans le métro, les gens ne respectent pas les espaces réservés et l'installation de bancs rouges permettrait de mieux identifier les places réservées aux personnes à mobilité réduite.

Pour ce qui est du métro Lionel-Groulx, si la STM prévoit procéder au déplacement du terminus Lionel-Groulx pour procéder à des travaux de réfection d'une salle mécanique, pourquoi n'en profite-t-on pas pour construire un deuxième édicule pour le métro? Est-il possible de travailler sur 2 projets en même temps, au lieu de revenir déranger les résidents de ce secteur une troisième fois.

En terminant, il déclare que les autobus électriques sont merveilleux.

Le président On va demander au comité Service à la clientèle de mettre ce sujet à son ordre du jour, demander une évaluation sur ce qui se fait ailleurs et d'examiner les solutions.

Pour le projet pour le poste de distribution, rien n'est prévu quant à la réfection de la station. Pour l'instant, il n'y a pas de projet de construction d'un deuxième édicule pour cette station dans les dix prochaines années.

M. Craig Sauvé
Vice-président du CA

C'est vrai que ce n'est pas facile pour le secteur Saint-Henri avec tous les travaux des chantiers Turcot Champlain, mais ce projet très important pour le bon fonctionnement du métro et il bénéficiera à tous. La STM a offert d'aménager les lieux et elle collabore bien avec l'arrondissement afin d'améliorer la qualité de vie des résidents. Malheureusement, aucun projet n'est prévu dans le plan pour un deuxième édicule.

QUESTION 5

M. Gilbert Bauer

À la station *Jean-Talon*, il y a 2 escaliers mécaniques en rénovation et les chantiers sont arrêtés depuis plusieurs mois et il n'y a aucune indication quant à la fin des travaux. Quand les travaux seront-ils terminés?

Il est d'avis que le paiement par carte de crédit dans les bus sera beaucoup trop long en comparaison avec le paiement en argent comptant. Il espère que cette façon de faire ne sera jamais adoptée par la STM.

Le président Pour les escaliers mécaniques, la fin des travaux est prévue pour avril.

La Société de transport de Laval a fait un projet pilote et de notre côté on a procédé à un appel d'intérêt, mais rien n'a encore été décidé. On explore la possibilité de paiement au moyen de la technologie PayPass. On ne souhaite pas ralentir le processus, on veut tout simplement offrir plus d'options de paiement à la clientèle.

QUESTION 6

M. Gleason Frenette

Monsieur représente le Syndicat du transport de Montréal – CSN et il a été heureux d'entendre l'annonce pour les 300 bus additionnels, mais il aurait souhaité que les Syndicats soient invités à la conférence de presse.

Il demande à M. Craig Sauvé si les membres du conseil d'administration ont pris connaissance des résultats du sondage effectué quant à la mobilisation des employés. Dans l'affirmative, quels changements seront proposés pour améliorer le climat de travail?

Concernant le REM, il est d'avis qu'il y a eu trop peu de consultation publique pendant la mise en place, aucune obligation de contenu local ni de consultation auprès de la STM. Considérant le REM sera relié au métro et que l'on prévoit un achalandage de 150 000 déplacements par jour, est-ce que la STM a l'intention d'intervenir auprès du gouvernement, pendant qu'il est encore temps, pour demander une amélioration de l'intégration du REM avec les systèmes de transport collectif existant, dans l'optique d'une amélioration de l'offre actuelle et qu'il donne à l'ARTM et à la STM un rôle central ?

Il soumet une étude préparée par des chargés de cours de l'ETS et de l'UQAM.

M. Craig Sauvé
Vice-président du CA

Non, les membres du CA n'ont pas pris connaissance des résultats du sondage, mais la composition des comités sera établie au cours de la soirée. Il est certain que les membres souhaitent que les employés puissent bénéficier de bonnes conditions et d'un bon climat de travail.

Le président Le comité Ressources humaines précédent avait grandement été informé des résultats du sondage, de même que le conseil d'administration. Ce sujet fait partie des priorités de la STM et c'est d'ailleurs prévu dans le Plan stratégique, au volet mobilisation des employés. Plusieurs employés sont en lien direct avec la clientèle et ils sont très importants afin d'offrir un bon service à la clientèle. Le conseil d'administration a beaucoup de respect pour le personnel de la STM et il s'assure que les choses se passent correctement dans le cadre des négociations des conventions collectives, l'objectif étant de conclure une entente satisfaisante. Il est certain que le conseil est concerné par la mobilisation des employés et qu'il travaille avec la direction pour améliorer la situation.

Le président En ce qui concerne le REM, la STM n'est pas responsable de ce dossier, mais elle était présente lors des consultations. Une conférence de presse est prévue demain pour annoncer une nouvelle étape. Le projet avance et il permettra d'améliorer la mobilité dans certains secteurs où cela s'avérerait nécessaire. Il créera des liens aux stations Édouard-Montpetit, McGill et Bonaventure, du côté de la Gare Centrale. La STM y contribuera pour s'assurer que ces liens se fassent dans l'harmonie. Il y aura aussi l'adaptation de notre réseau de bus au REM et à cet effet, nous avons encore quelques années pour raffiner les choses. Il y a des discussions avec le REM et lorsque leur projet sera plus concret, la STM contribuera davantage dans les dossiers communs. Pour le moment, le projet a déjà été soumis et c'est l'ARTM qui peut intervenir pour s'assurer que les liens se fassent correctement et qui peut répondre aux questions. De notre côté, ce sont les liens avec les stations de métro et le réseau de bus sur lesquels on devra s'attarder, et à cet effet, le gros des discussions est à venir.

QUESTION 7

M. Henri Desbiolles

Tout d'abord, il indique qu'il se retire du recours collectif à l'encontre de la STM, en signe d'appréciation du travail effectué par le conseil.

Il souhaite qu'une demande soit adressée à la Ville pour prioriser le déneigement et le déglacage des débarcadères de tous les arrondissements.

Il déplore ensuite que le chauffeur n'ait pas le droit de procéder à un déploiement manuel de la rampe.

Le président Dans une question précédente, on a déjà fait référence au déneigement des arrêts qui doit se faire en priorité.

Pour la question du déploiement manuel de la rampe, il demande à Mme Amilcar de répondre à la question.

Mme Renée Amilcar
Directrice exécutive – Bus

On sait déjà que les rampes avant vont relativement bien et que ce sont les rampes arrière qui sont problématiques. Lorsque le mécanisme ne permet pas le déploiement, on ne veut pas le forcer par crainte de ne plus être en mesure de refermer la rampe et en temps voulu, faire descendre le passager. On préfère vérifier le déploiement des rampes dans les garages pour s'assurer de leur bon état de fonctionnement.

QUESTION 8

M. Maxime Kabeya

Monsieur s'est adressé aux membres du CA le 7 juin dernier afin de savoir comment procédait le processus de dotation à la STM. À la fin de cette assemblée, il a rencontré le directeur général et par la suite le directeur exécutif – M. Alain Brière. Après avoir passé le processus, il veut aujourd'hui savoir si le processus de dotation est équitable et non discriminatoire à l'égard des personnes issues de minorités ethniques.

Il ajoute que parfois dans les grandes entreprises on peut passer à côté d'un problème, comme dans le cas médiatisé de l'infirmière exténuée. Il dit qu'il a reçu des excuses de la STM, mais qu'il n'y a eu aucune réparation.

Le président Il indique que dans une référence décision émanant de la Commission des droits de la personne, la STM a été reconnue comme une entreprise publique exemplaire en ce qui concerne sa politique de diversité et son programme d'embauche de personne d'origine ethnique différente.

M. Luc Tremblay
Directeur général

Il lui demande des précisions concernant le manque d'équité et l'absence de réponse qu'il allègue et considérant que la STM prend ce genre de situation très au sérieux, il lui demande de bien vouloir l'attendre à la fin de l'assemblée pour discuter du dossier en compagnie de M. Brière.
